

La prise en charge des mineurs détenus

Pedro Diaz - Ancien directeur d'établissement pour mineurs
et ancien directeur adjoint d'établissements pénitentiaires en Espagne (Catalogne)



Idées principales 1/2

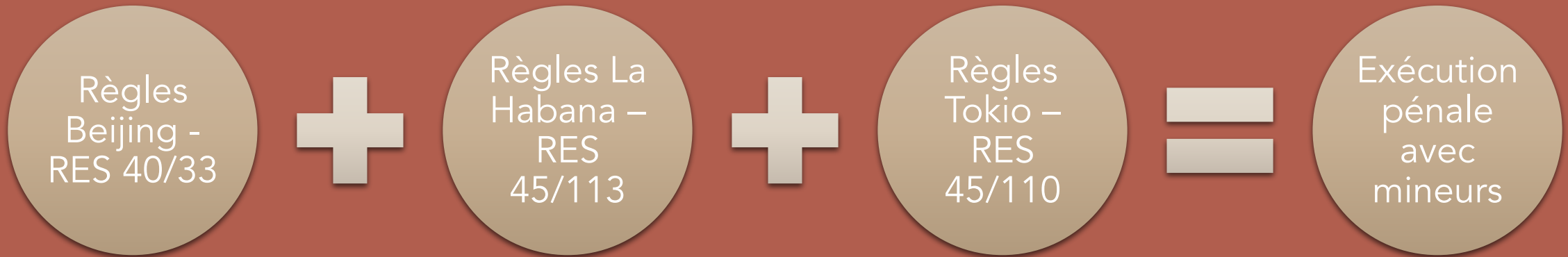
- Mineur délinquant sont tous les enfants ou jeunes qui, selon le système pénale nationale, peut être condamné pour un délit.
- L'âge pénale adulte en Espagne c'est 18 ans .
- Les mineurs délinquants en Espagne sont tous des jeunes âgés de 14 à 18 ans.

Idées principales 2/2

- Nous ne pouvons faire aucune distinction d'aucune sorte dans l'application de la sanction. Mais...
- Le but est de réparer les dégâts, pas de punir.
- La communauté joue un rôle très important dans le processus de réintégration.
- tout processus de privation de liberté comporte une part de réinsertion



Réglementation internationale des mineurs délinquants



Le quiz:

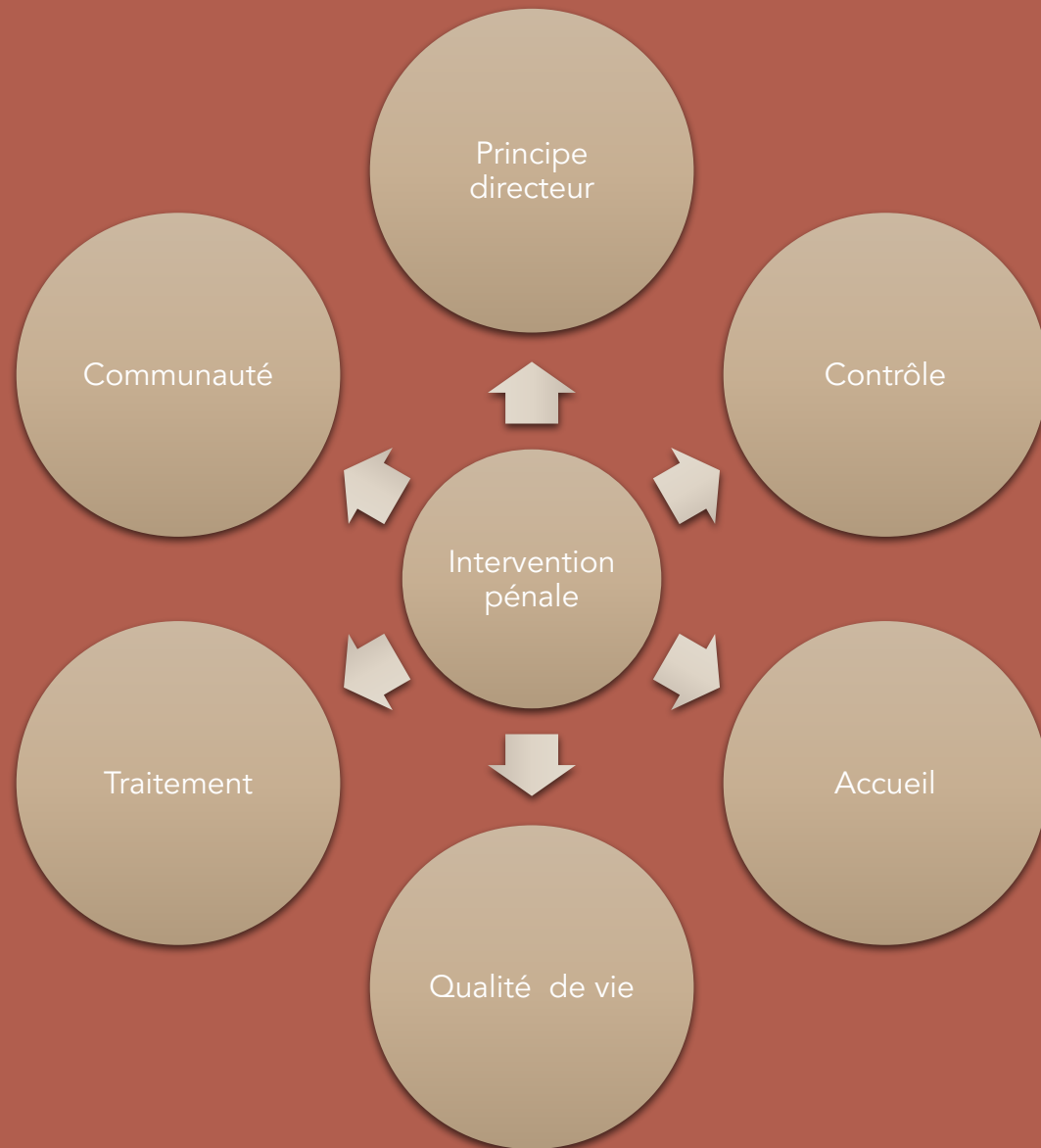
Vous êtes un expert
en execution pénale
avec mineurs
délinquants?

Test des Règles de Beijing



Idées clé

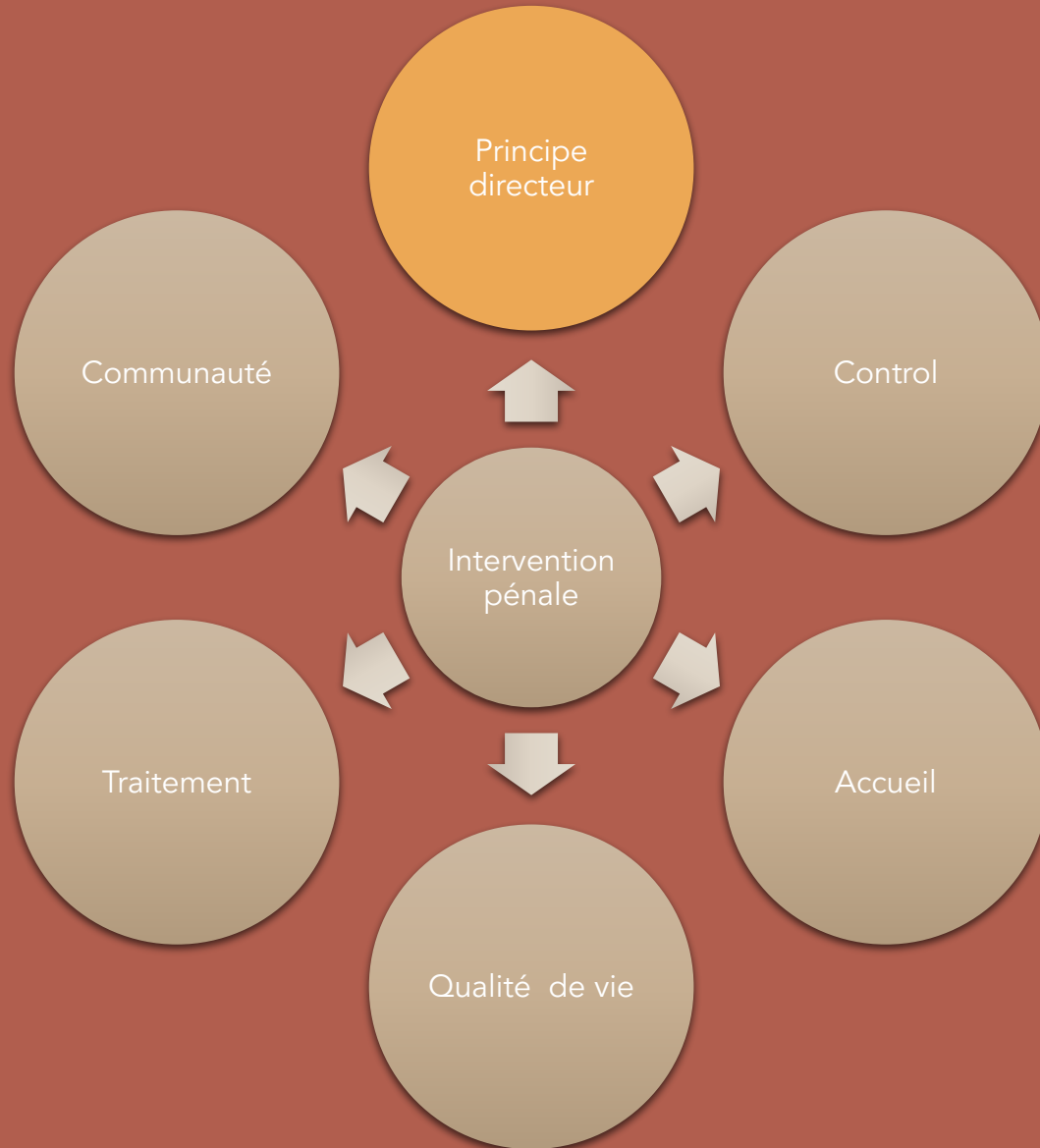
- Supérieur intérêt du mineur.
- Formation spécialisé nécessaire pour tous les agents que travaillent avec les mineurs.
- Importance de la médiation/réparation avant la décision judiciaire.
- Éducation et traitement dans les centres de mineurs délinquants.



Les règles de La Habana

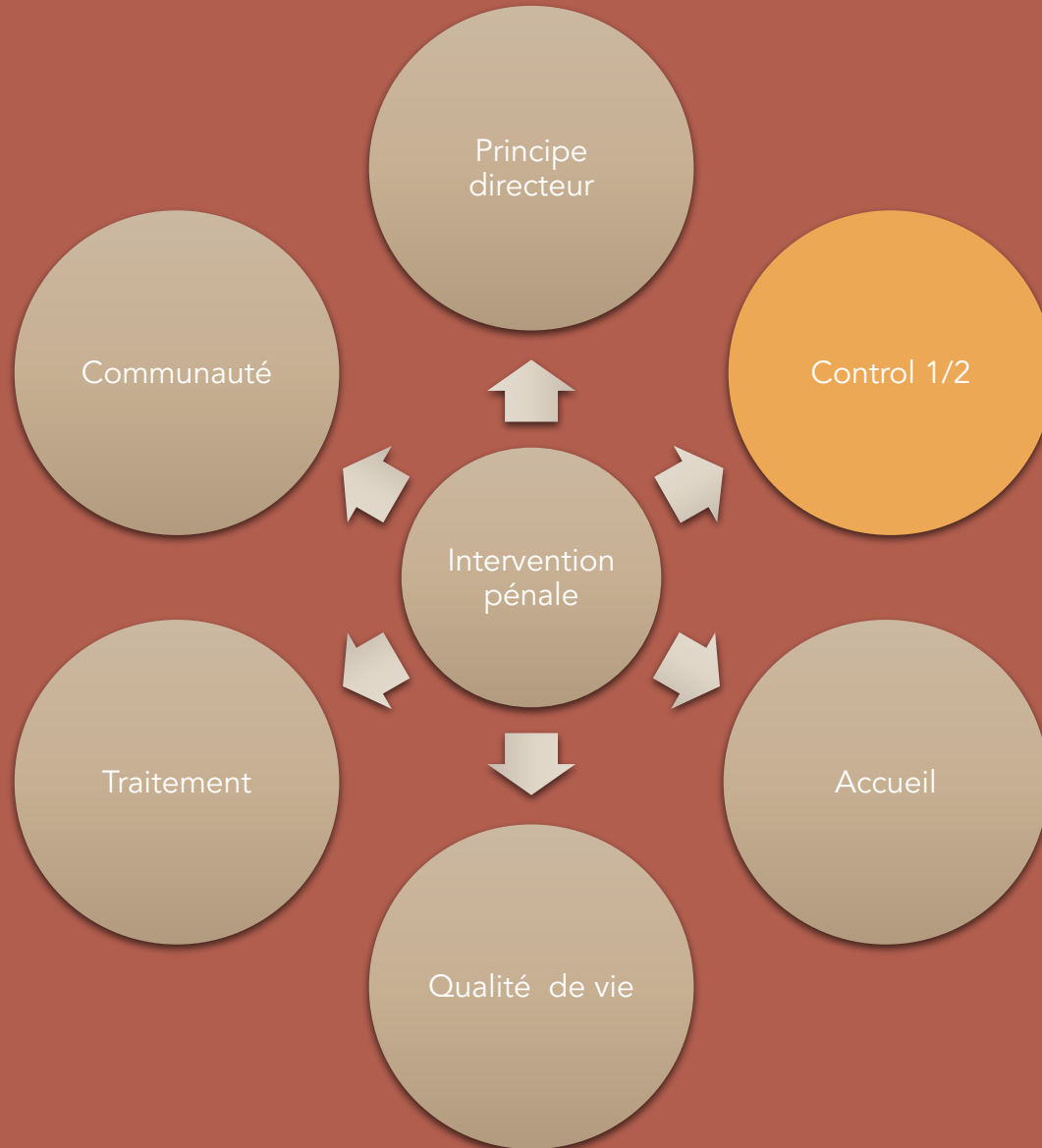
Protection des mineurs délinquants en
privation de liberté

Les règles de La Habana



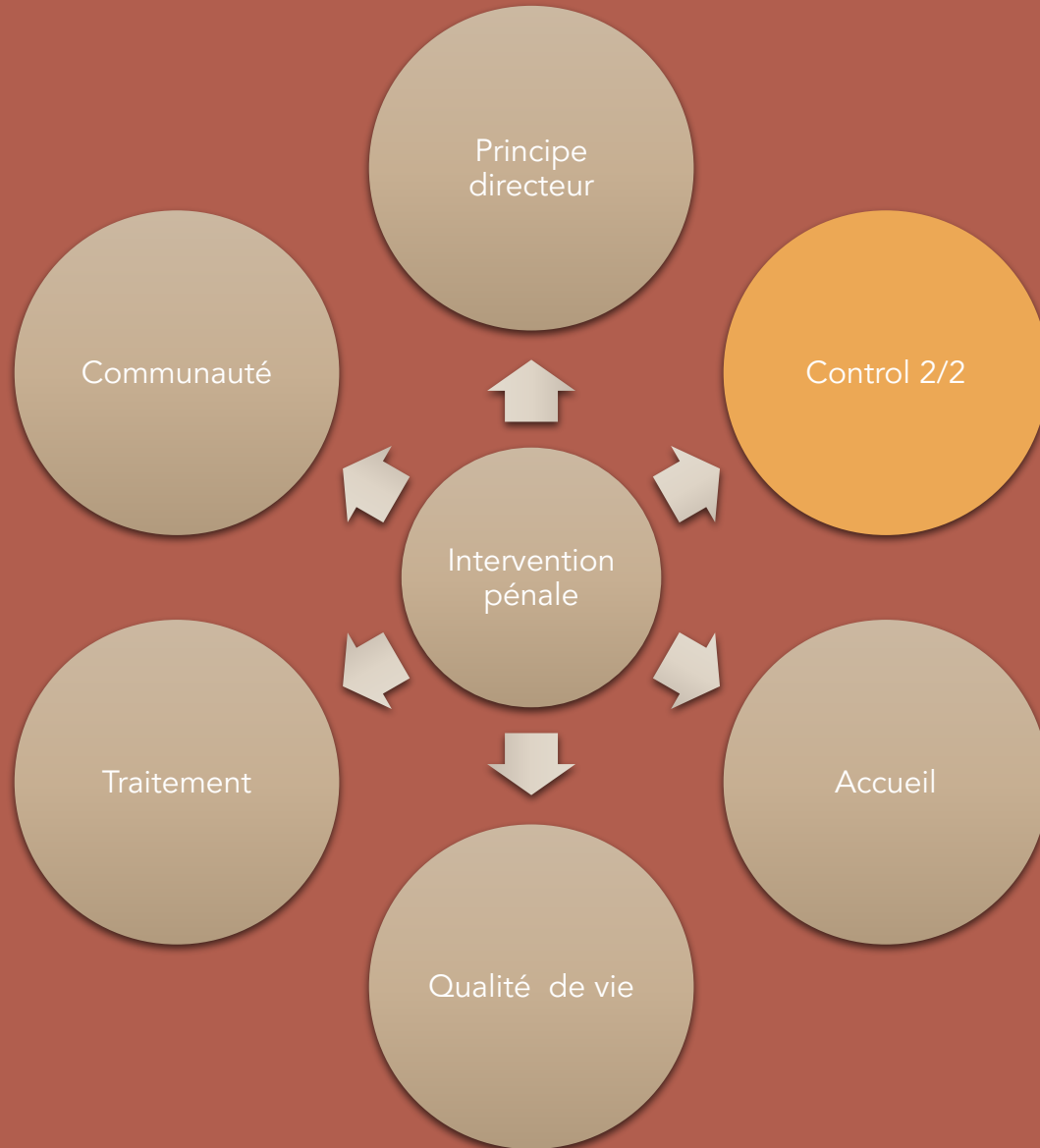
- ✓ l'emprisonnement comme dernier choix.
- ✓ il y a possibilité de sursis ou de substitution de la peine.
- ✓ les délinquants juvéniles ont droit à des services gratuits s'ils ne connaissent pas la langue
- ✓ Besoin de travail de sensibilisation communautaire sur le travail avec les mineurs délinquants

Les règles de La Habana

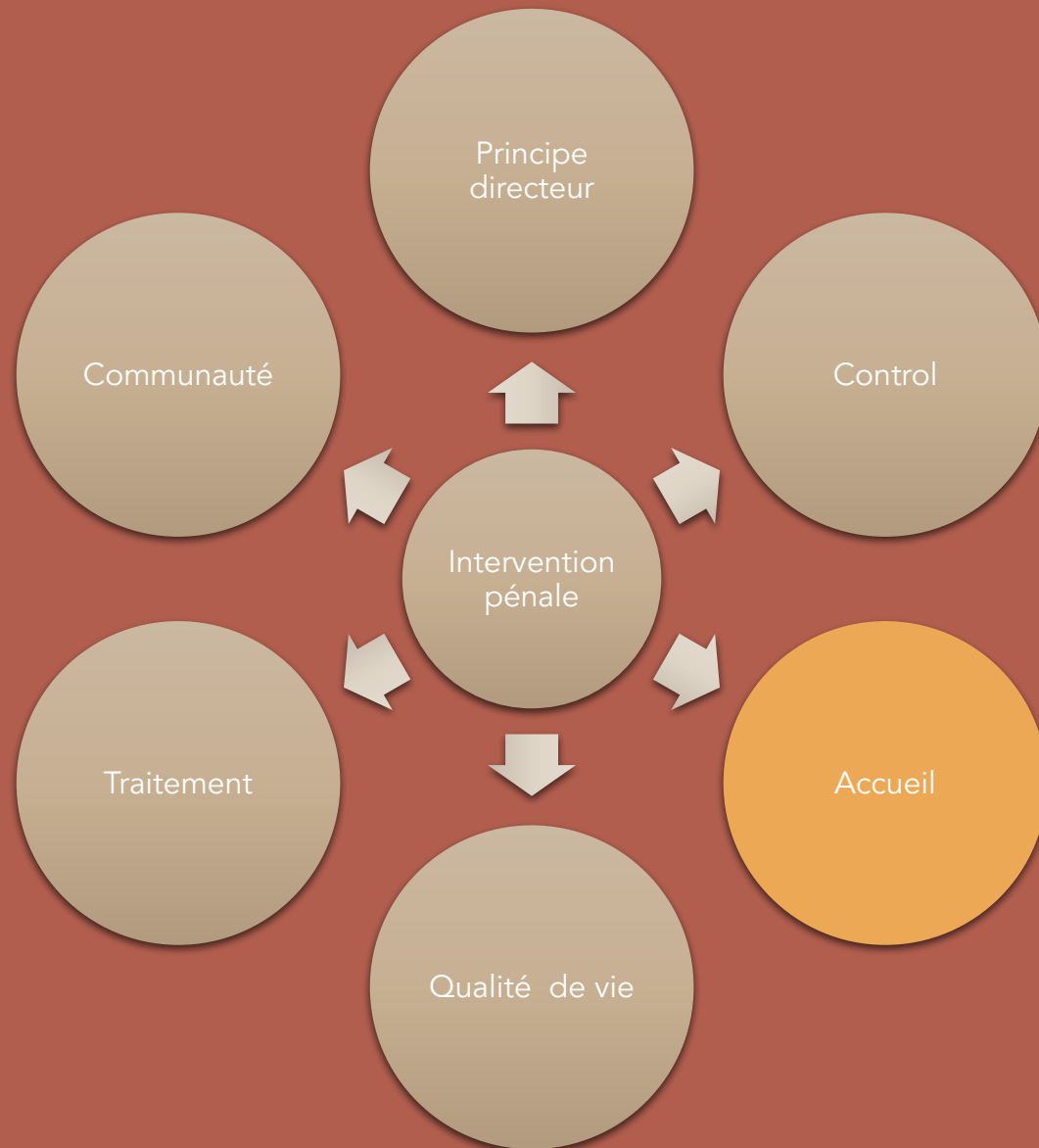


- ✓ Il doit y avoir des inspections périodiques par des organismes autonomes (Comité contre la torture, par exemple).
- ✓ Les documents doivent faire partie d'un dossier unique, personnel et confidentiel.
- ✓ Seuls les mineurs munis d'un mandat d'arrêt judiciaire peuvent entrer dans le centre.
- ✓ Les mesures de confinement autorisées et approuvées par le directeur peuvent être utilisées.
- ✓ Les armes sont interdites dans les centres pour jeunes délinquants.
- ✓ Le nombre de mineurs internés doit permettre un travail individuel

Les règles de La Habana



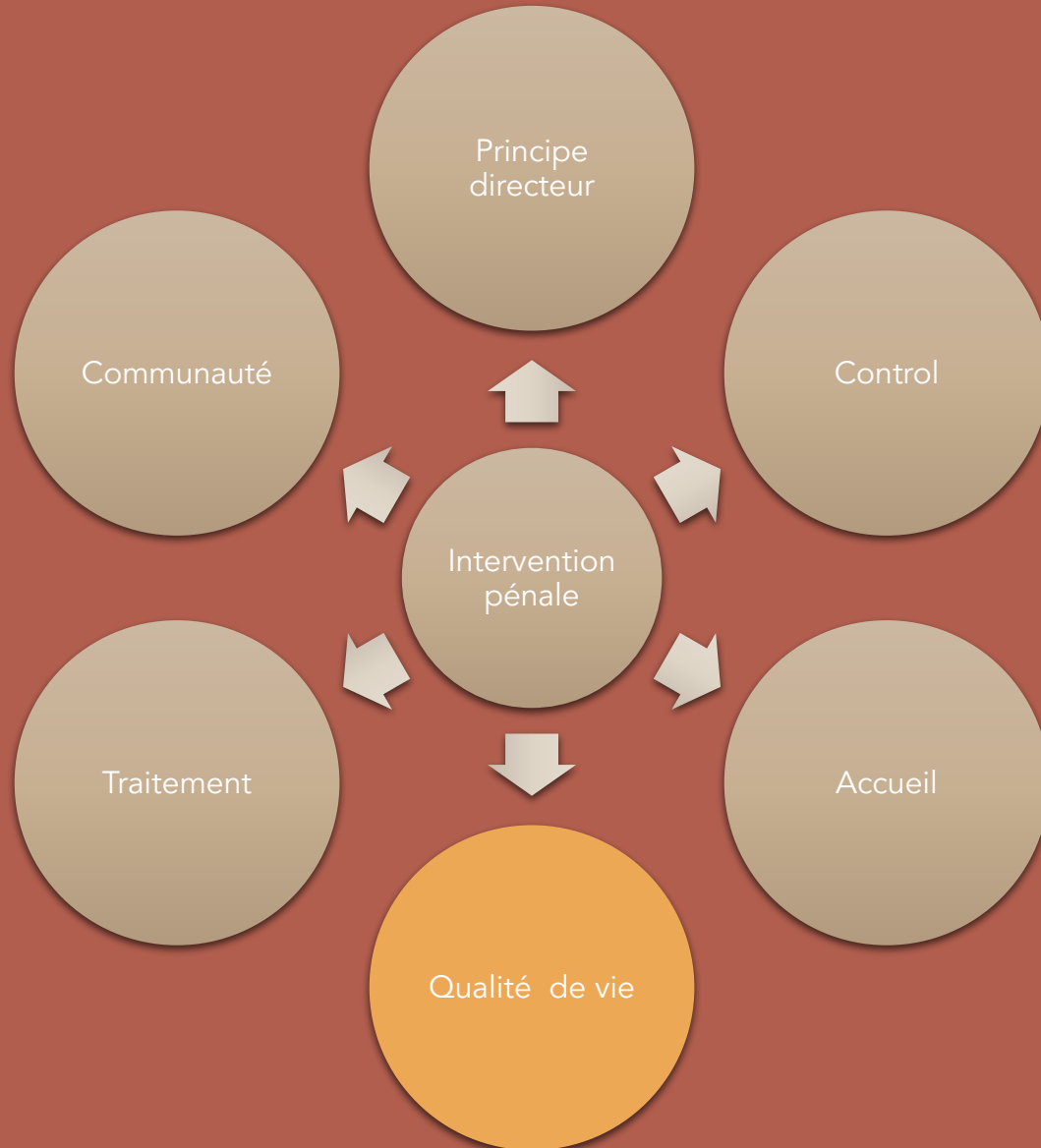
- ✓ Les châtiments corporels et l'enfermement dans une cellule obscure sont interdits.
- ✓ La réduction de la nourriture ou la restriction des visites familiales à titre de punition est interdite.
- ✓ Les sanctions doivent être communiquées et prévues dans le règlement.
- ✓ Les délinquants juvéniles ont le droit de se plaindre ou porter plainte auprès du directeur ou des services d'inspection qualifiés.
- ✓ La création d'un poste de médiateur qui étudie les plaintes des délinquants mineurs est recommandée.



Les règles de La Habana

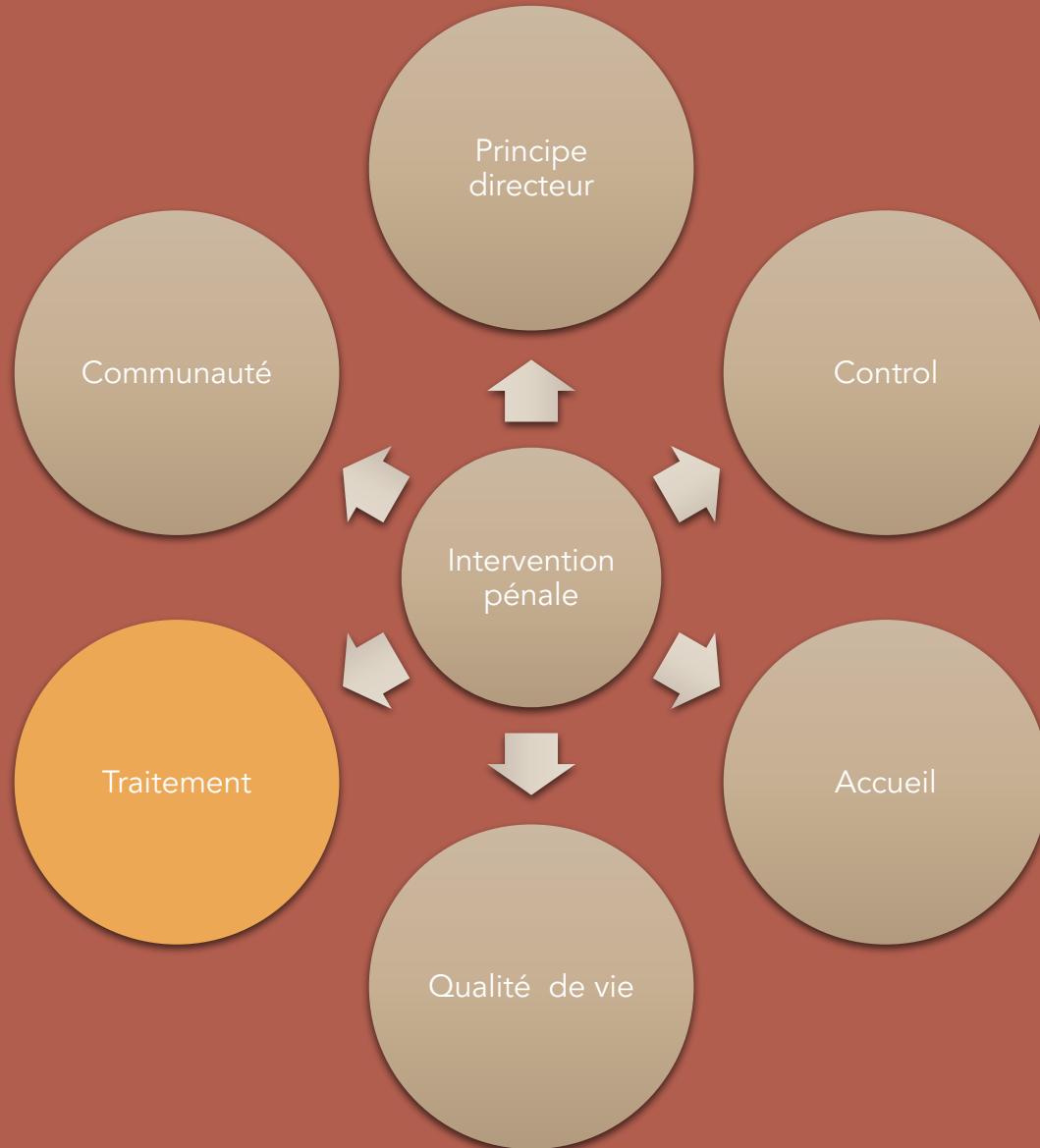
- ✓ Il doit y avoir un registre complet et fiable des informations sur les mineurs.
- ✓ L'entrée et la sortie du centre doivent être notifiées aux parents.
- ✓ Les jeunes délinquants doivent comprendre le règlement intérieur.
- ✓ Le mineur doit être interrogé dans les plus brefs délais et rédiger un rapport individuel. Et avoir passé une visite médicale.
- ✓ Un plan de travail spécialisé et individuel sera préparé dans le rapport initial.

Les règles de La Habana

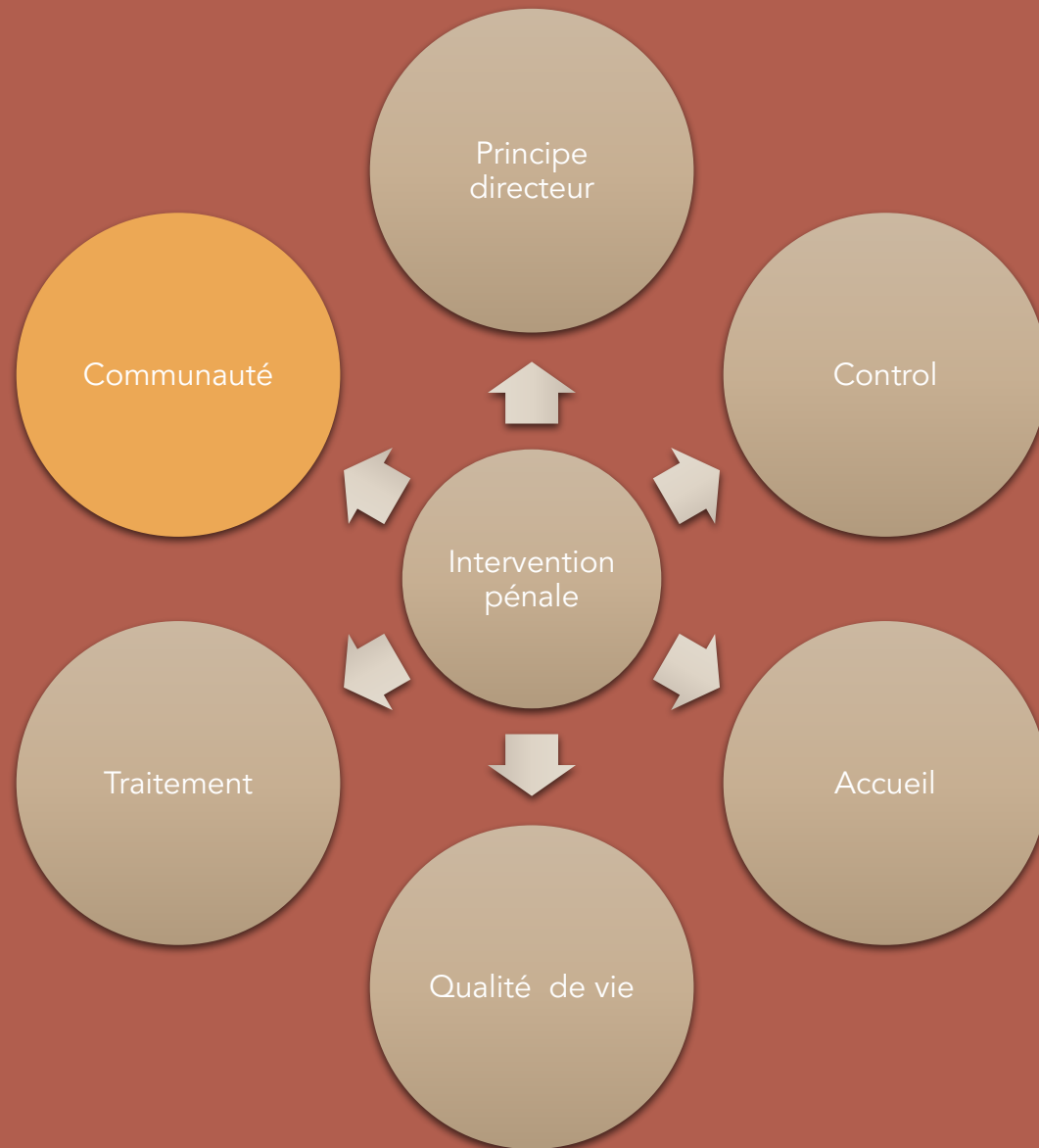


- ✓ La vie privée du mineur doit être garantie. Les chambres seront pour de petits groupes et avec des systèmes de contrôle de tir.
- ✓ Les mineurs ont le droit de porter leurs propres vêtements.
- ✓ Les jeunes délinquants recevront des soins médicaux réactifs et préventifs.
- ✓ S'il y a des signes de problèmes de santé physique ou mentale, il faudra s'orienter vers un centre spécialisé.
- ✓ Les centres pour jeunes délinquants devraient proposer des programmes de prévention de l'usage de drogues et leur réhabilitation.

Les règles de La Habana



- ✓ Les jeunes délinquants ont le droit de recevoir une éducation adaptée à leurs besoins.
- ✓ Dans la mesure du possible, elle sera effectuée à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire.
- ✓ Les centres pour jeunes délinquants devraient donner accès à une bibliothèque et à une formation professionnelle.
- ✓ Les mineurs doivent avoir du temps pour les activités récréatives et sportives.
- ✓ Les délinquants juvéniles qui ont besoin d'un traitement spécial de réhabilitation doivent avoir un plan spécifique et professionnel préparé pour leur exécution.



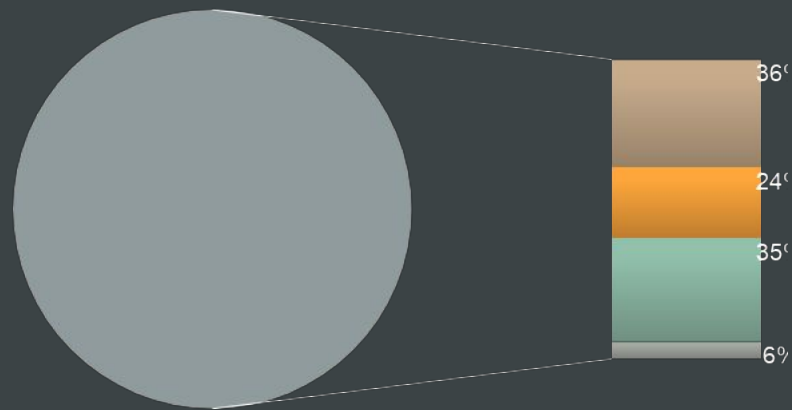
Les règles de La Habana

- ✓ Une communication adéquate avec l'extérieur doit être assurée.
- ✓ Un congé spécial doit être envisagé pour des raisons éducatives, professionnelles ou pour d'autres raisons importantes.
- ✓ Les mineurs ont le droit de recevoir des visites hebdomadaires ou au moins une fois par mois.

Règles de Tokio



Mineurs délinquants 2022 en Catalunya



■ SMAT ■ Médiation ■ Non privative ■ centre fermée

Objectifs

- Stimuler l'engagement de la communauté. Coresponsabilité.
- Offrir un large éventail de mesures non privatives de liberté.
- Assurer l'évaluation de l'impact de ces mesures non privatives de liberté.
- Garantir le principe d'intervention minimale.
- Garantir la volonté du mineur délinquant dans l'application de ces mesures.
- consolider l'idée de la prison en dernier recours

Réprimande ou avertissement.

Liberté conditionnelle.

Privation de droits.

Sanctions économiques.

Confiscation.

Restitution à la victime ou indemnisation.

Suspension de peine.

Régime de preuve ou surveillance judiciaire.

Services communautaires.

Obligation de se rendre dans un centre.

Assignation à domicile.

*** combinaison de sanctions.

*** D'autres propositions qui ne privent pas

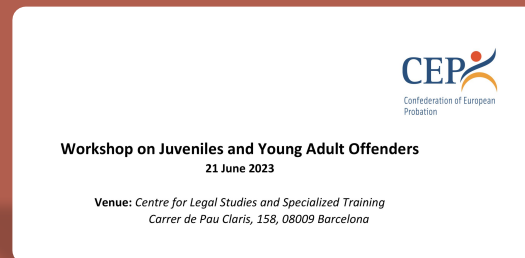
Mesures pénales proposées

Autres aspects importants 1/2

- Le travail des professionnels de la surveillance doit accompagner l'atteinte des objectifs.
- Les obligations découlant des mesures doivent être : pratiques, précises et aussi peu nombreuses que nécessaire.
- L'information doit être donnée au mineur délinquant oralement et par écrit.
- Seul le juge peut révoquer une mesure, après rapport de l'autorité. La révocation n'implique pas directement une privation de liberté.

Autres aspects importants 2/2

- Le personnel doit être formé pour faire son travail.
- La participation communautaire est essentielle dans ces mesures, pour tisser des liens avec la société.
- Des enquêtes périodiques seront menées et les enquêtes internationales seront encouragées.
- Des conférences et séminaires seront organisés par l'autorité nationale.



Intervention auprès mineurs délinquants

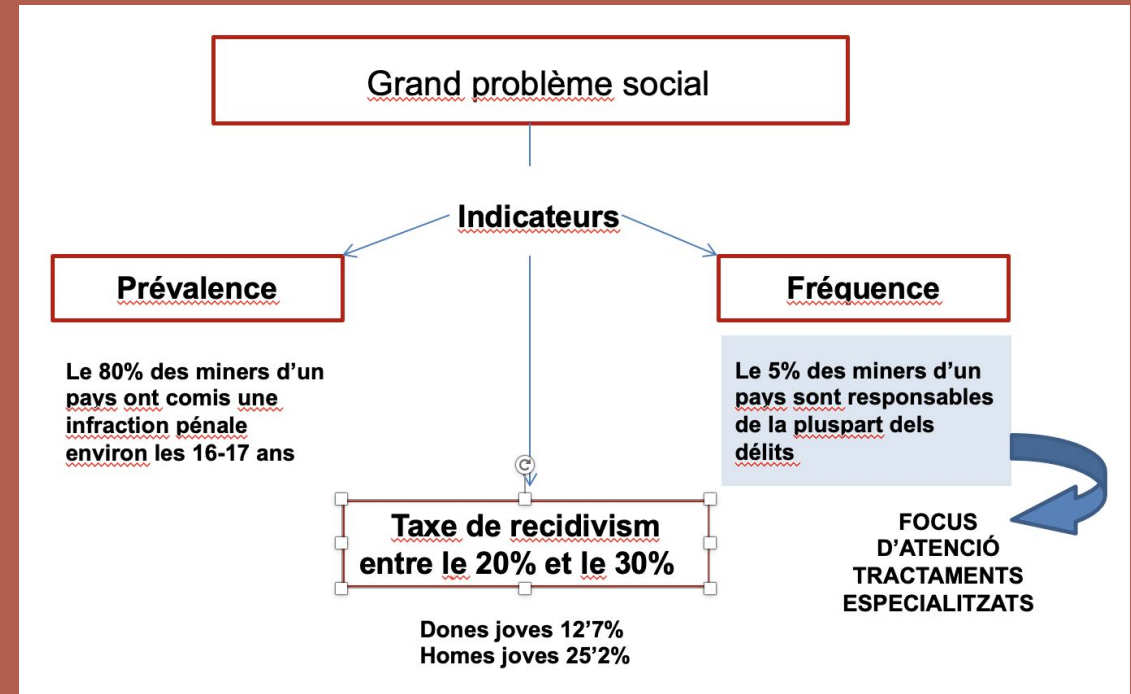
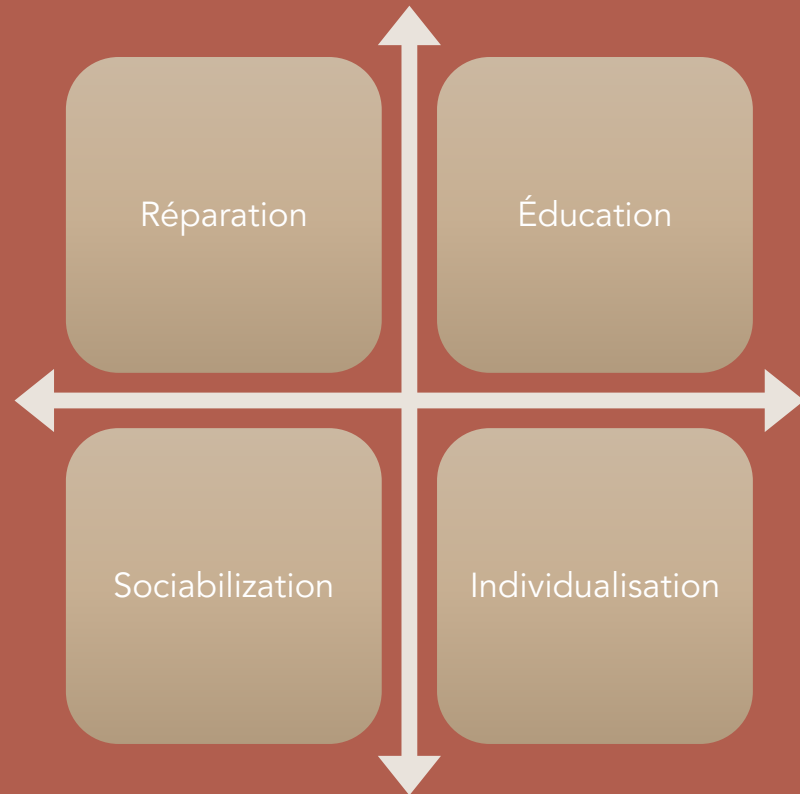
La prise en charge
des mineurs détenus

Le profil des mineurs délinquants



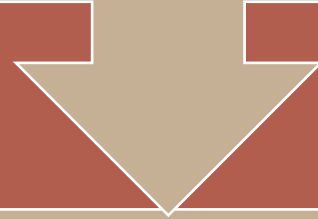
Les mineurs délinquants

Importància d'un bon informe i de focalitzar bé el treball



But du traitement des jeunes délinquants

Le traitement est fondé sur le concept de réhabilitation.
Ce sont les actions et les projets qui nous permettent
d'assurer les processus de changement.



Le Traitement avec les jeunes délinquants prétend :

Promouvoir des changements dans les conduites, cognitions et émotions du mineur.

Produire des changements personnels qui les rendent plus résistants face au délit.

Réduire la motivation délictuelle

Produire des changements dans certains facteurs de risque personnels

Avoir un impact sur une partie de l'ensemble du risque délictuel : sur les facteurs dynamiques,, qui peuvent être modifiés.

Étapes pour la conception et l'application de programmes

- Les étapes habituelles qu'il faut suivre sont les suivantes :
 - Identifier les déficits et les nécessités relatives à l'activité délictuelle du mineur
 - Pour la conception du programme, un modèle théorique plausible du comportement délictuel et de son traitement est pris en compte. Un modèle qui établit la relation de la conduite délictuelle avec un ou plusieurs facteurs de risque et les besoins du sujet auquel le programme est destiné.
 - Le programme est appliqué d'une manière complète, conformément à ce qui est prévu dans sa conception.
 - L'efficacité du programme est évalué, ce qui implique habituellement de prendre diverses mesures (de variables psychologiques et de conduite) depuis le début de tout ce processus.



Les programmes effectifs

Ils sont fondés sur une base théorique solide

Ils sont structurés et directifs.

Ils entraînent les sujets dans les habilités et habitudes prosociales et promeuvent la restructuration de la pensée.

Ils sont intensifs.

Ils intègrent différentes techniques et ingrédients adressés à différents facteurs de risque dynamiques.

Ils évaluent les niveaux de risque des sujets. Le plus grand risque doit impliquer des programmes plus intensifs.

Ils sont appliqués par des professionnels entraînés dans l'application du programme.



Modèles théoriques d'intervention avec les délinquants

Il intègre des principes du conditionnement opérant, qui explique le comportement humain sur la base d'une analyse fonctionnelle de la conduite, à partir des antécédents de stimulation et des conséquences qui suivent la conduite.

De cette analyse fonctionnelle est dérivée la possibilité pratique de promouvoir des améliorations dans le comportement des jeunes délinquants à partir de l'introduction de changements dans les antécédents et les conséquences du comportement.

Le cadre théorique de ce modèle peut contribuer à la création d'instruments motivationnels, dans la conception environnementale des centres, pour l'apprentissage de conduites prosociales

Model cognitive-conductuel

Modèle de Risque-Nécessité-Responsivité d'Andrews et Bonta

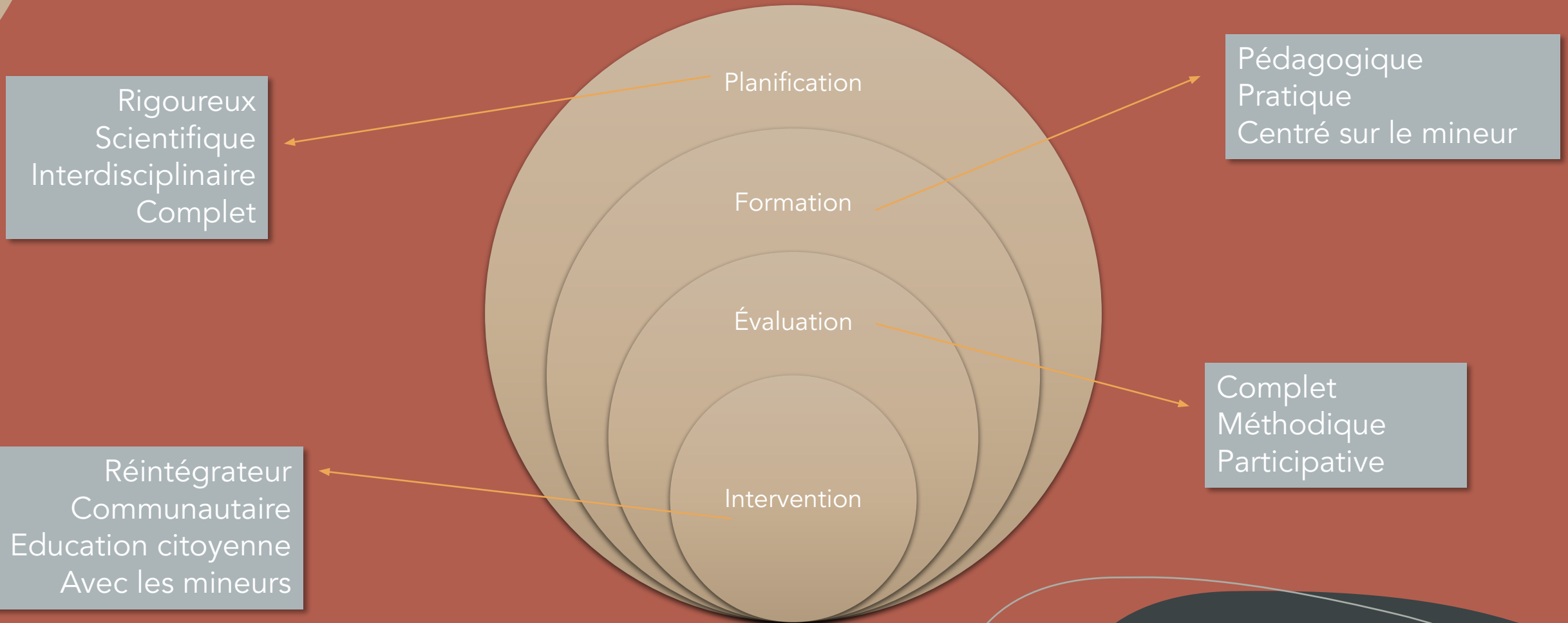
- Principe de risque, ou la nécessité d'évaluer et de prédire le niveau global de risque délictuel du jeune infracteur afin de déterminer l'intensité de l'intervention. Les jeunes avec le plus grand risque de récidive doivent recevoir des interventions diversifiées.
- Principe de nécessité, ou nécessité d'une focalisation du traitement sur les facteurs de risque ou nécessités criminogènes qui gardent un lien direct avec la récidive et la conduite délictuelle.
- Principe de responsivité, ou attention spéciale aux difficultés présentes dans chaque cas. Le traitement doit être offert de la manière la plus bénéfique et efficace pour chaque personne. Cette individualisation peut exiger d'adapter partiellement une intervention (en termes de techniques ou stratégies) aux caractéristiques personnelles du jeune.

Modèles théoriques d'intervention avec les délinquants



Le cas de la justice
de mineurs à
Catalunya

La prise en charge des mineurs détenus



La importance de la planification et l'évaluation

		2002	2010
Sexe	Home	**87,3%	82,2%
	Dona	12,7%	**17,8%
Nacionalitat	Espanyol	**86,1%	63,7%
	Estranger	13,9%	**36,3%
Àrea geogràfica de procedència	Europa	14,7%	14,6%
	Magrib	**66,5%	36,8%
	Centre i Sud America	15,5%	**42,8%
	Altres	3,4%	**5,9%
Edat en el fet principal	14 i 15 anys	40,1%	37,8%
	16 i 17 anys	59,9%	62,2%

** Valors estadísticament superiors als esperats amb $p \leq 0,01$

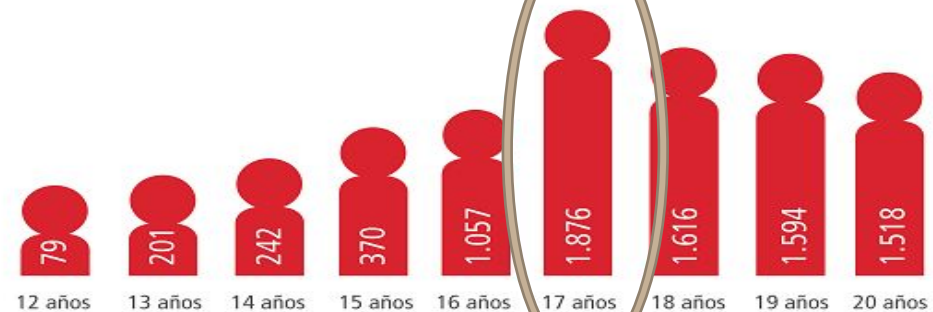
Taula 3. Característiques penals dels joves

		2002	2010
Antecedents	Sense antecedents	**56,5%	51,8%
	Amb antecedents	43,5%	**48,2%
Categoria del fet principal	C. les persones	24,6%	**37,6%
	C. la propietat violent	16,7%	15,3%
	C. la propietat no violent	**35,3%	26,8%
	Altres	**23,3%	20,1%
Violència del fet principal	Violent	34,7%	**53,1%
	No violent	**65,3%	46,9%
Tipificació del fet principal	Delicte	**86,8%	75,3%
	Falta	13,2%	**24,7%

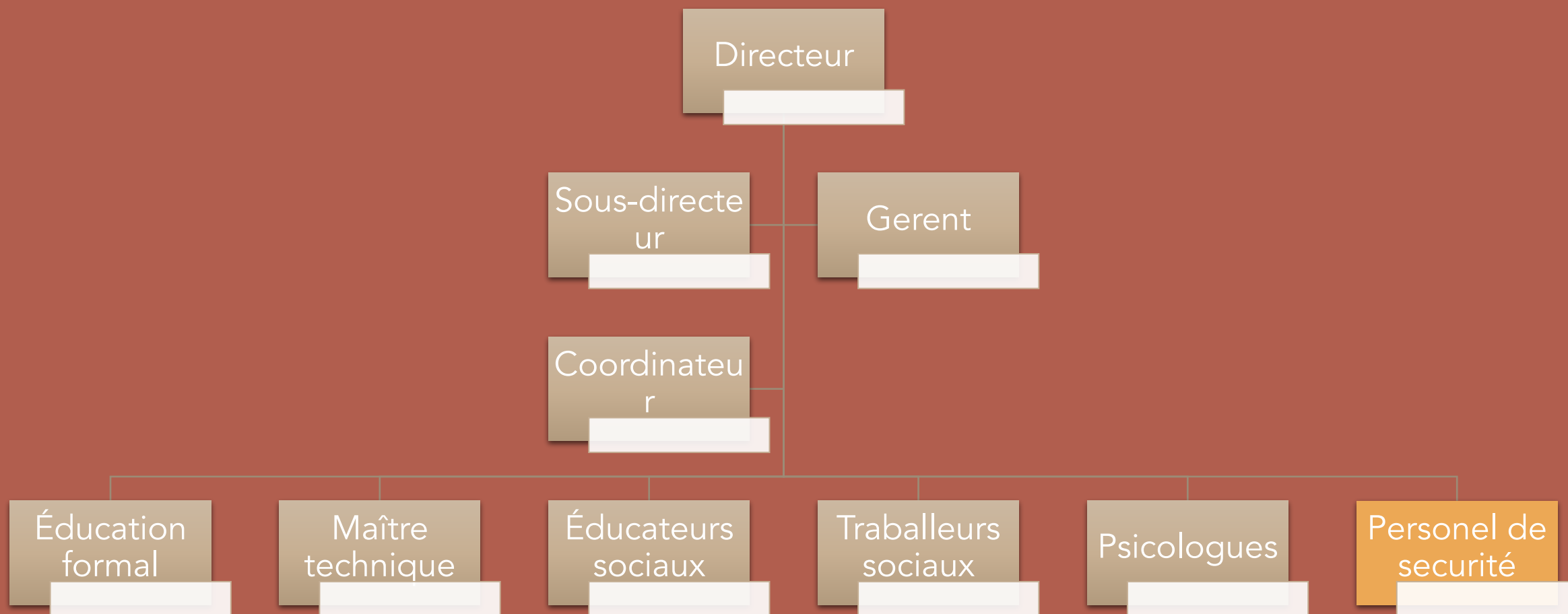
** Valors estadísticament superiors als esperats amb $p \leq 0,01$

Figura 2. Edad de los jóvenes en el sistema de justicia juvenil

Fuente: Rechea y Fernández-Molina (2000)



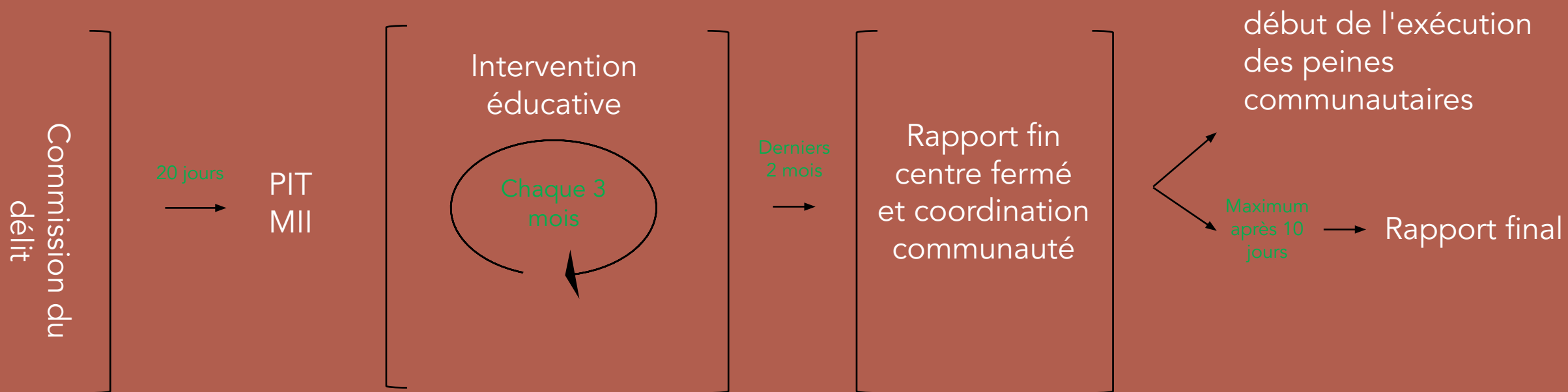
Organisation d'un centre de mineurs



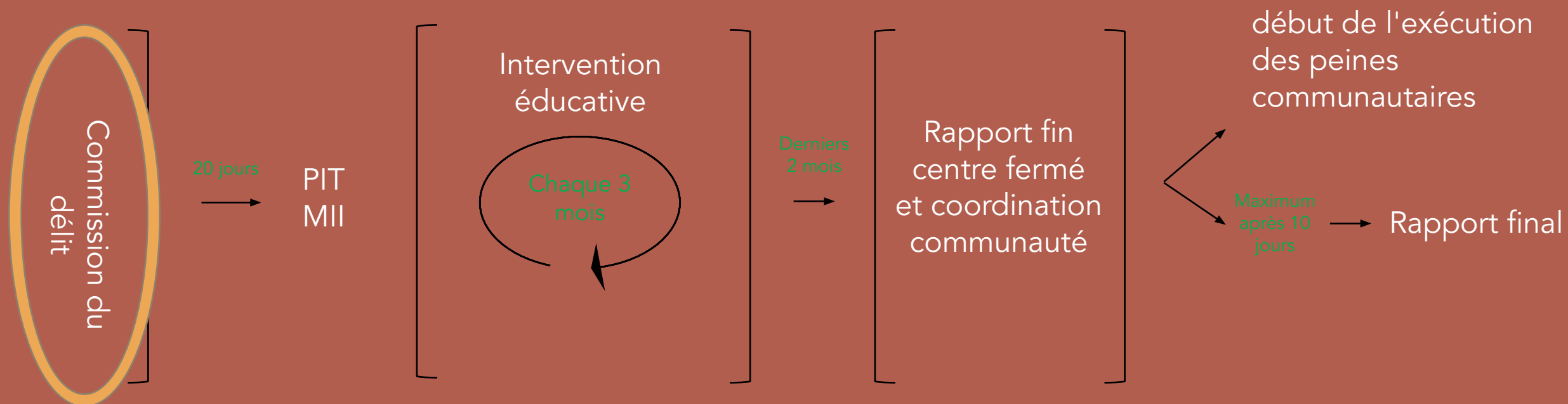
Organisation d'un centre de mineurs

- Aspects généraux
 - Dossier de documentation unique.
 - Espace d'accès pour les familles (espace vis a vis, espace communication)
 - Espace d'isolement à l'extérieur du module de vie.
 - Horaires clairs et fixes.
 - Protocoles de sécurité clairs.
 - Relation horizontale et humaine entre professionnels et mineurs délinquants.
 - Obligation de participer aux activités.
 - Projet pédagogique d'un centre partagé et reconnu (aussi les système punitive)
 - Espaces extérieurs pour l'activité sportive.
 - Formation pédagogique et cocontinué aux professionnels.

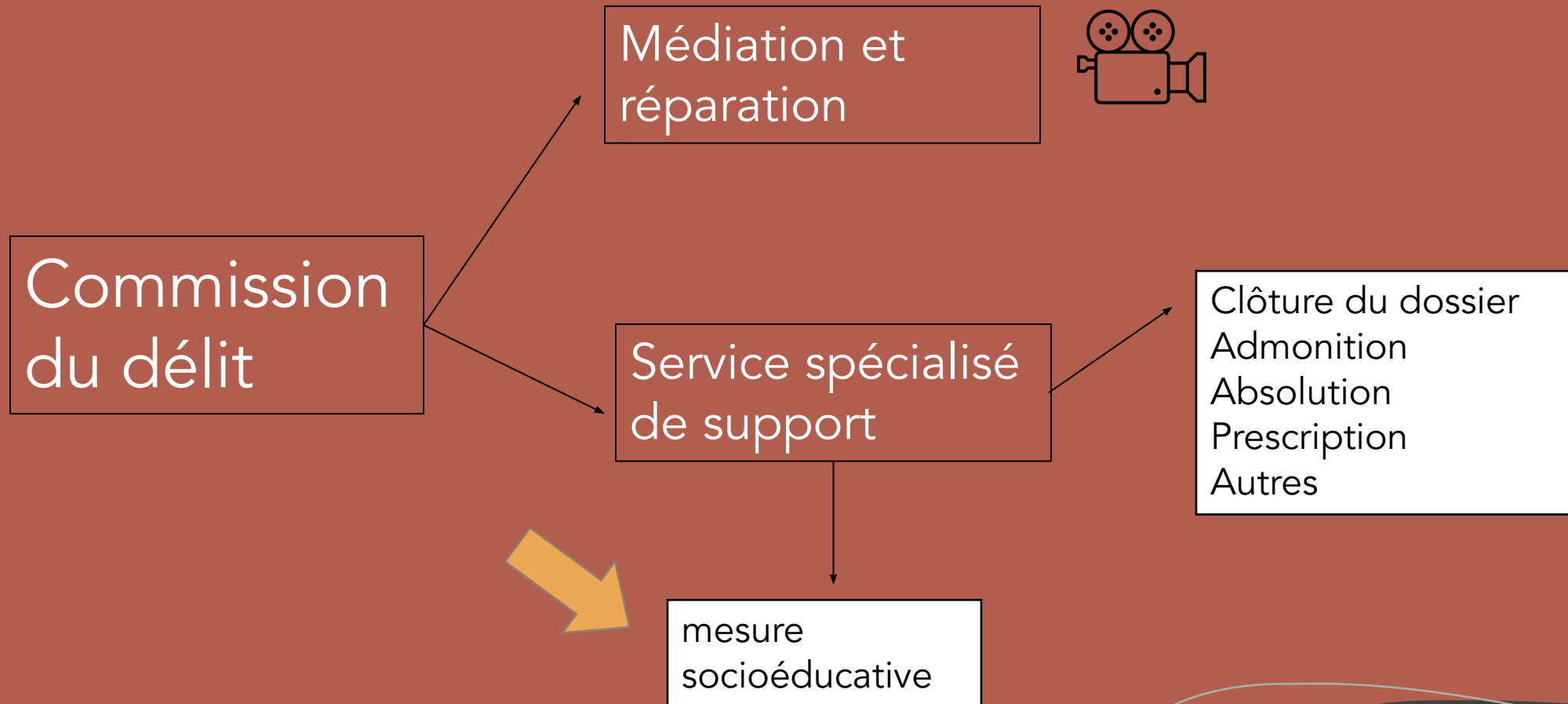
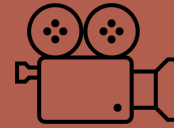
Processus de travail avec les mineurs délinquants.



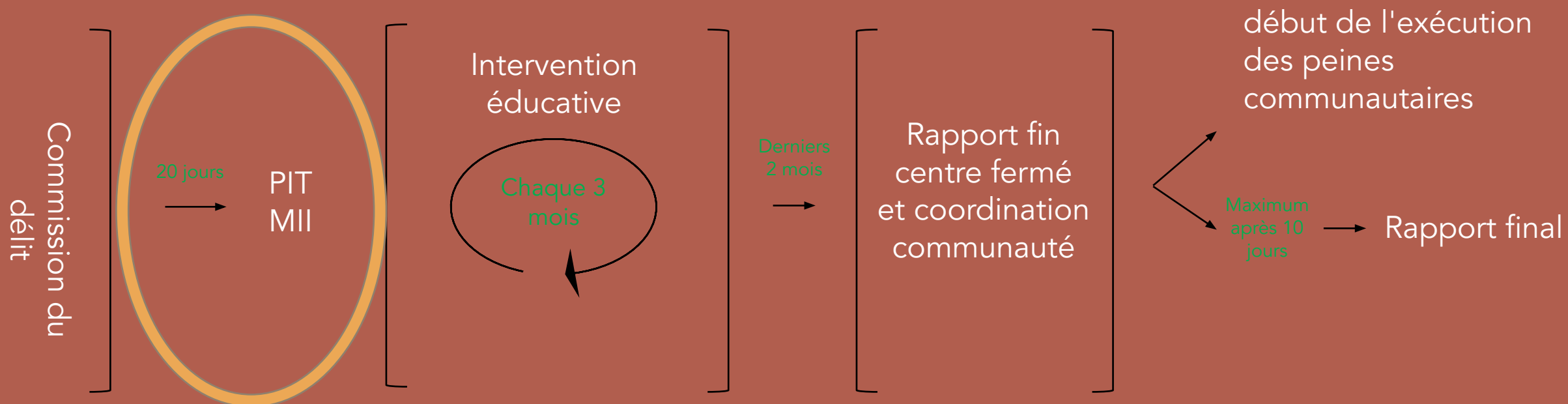
Processus de travail avec les mineurs délinquants.



Avant les procès pénale

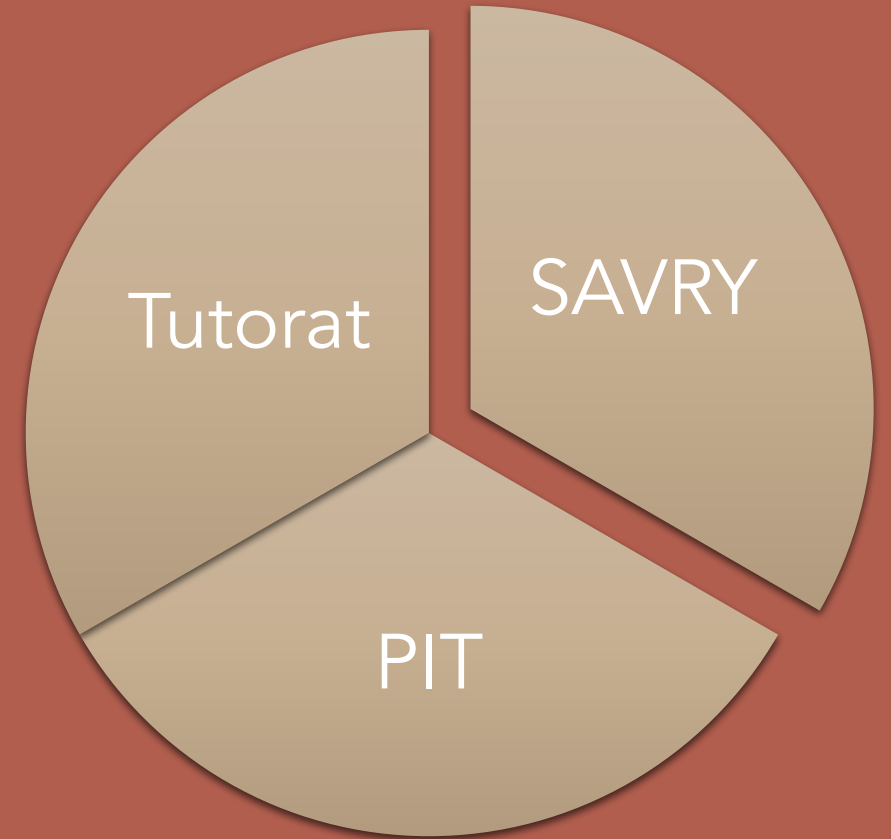


Processus de travail avec les mineurs délinquants.



Accueil et plan de travail

- Entrevue initial: attention aux émotions, centre de détention comme opportunité de changement
- Entrevue de travail avec l'hôte : motiver, se concentrer vers les objectifs de travail et planifier.
- Un plan de travail est établi en fonction des besoins et des risques présents:
 - nous identifions les risques
 - décider ensemble du plan de travail



LE SAVRY

LE **SAVRY** est un outil d'évaluation et de gestion du risque pour établir un système d'évaluation structurée du **risque de récidive dans le délit** des mineurs et des jeunes pris en charge dans le cadre de la justice juvénile.

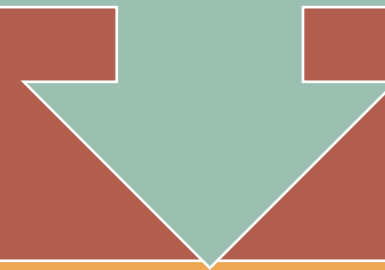
Quels buts poursuit-il ?

Améliorer la détection et l'évaluation, de la part des professionnels, des **facteurs de risque de récidive** et des **facteurs de protection** que présentent les mineurs et les jeunes pris en charge.

Diriger les objectifs du travail individualisé avec les mineurs et les jeunes au traitement adéquat des facteurs de risque et de protection qu'ils présentent à tout moment, sous une forme intensive, dans le but de réduire le risque de récidive.

identification des risques

LE SAVRY est un outil d'évaluation et de gestion du risque pour établir un système d'évaluation structurée du risque de récidive dans le délit des mineurs et des jeunes pris en charge dans le cadre de la justice juvénile.



Quels buts poursuit-il ?

Améliorer la détection et l'évaluation, de la part des professionnels, des facteurs de risque de récidive et des facteurs de protection que présentent les mineurs et les jeunes pris en charge.

Diriger les objectifs du travail individualisé avec les mineurs et les jeunes au traitement adéquat des facteurs de risque et de protection qu'ils présentent à tout moment, sous une forme intensive, dans le but de réduire le risque de récidive.

LE SAVRY est utilisé comme un guide au service du professionnel pour explorer et évaluer sous une forme structurée les facteurs de risque et de protection que la recherche empirique considère d'une importance démontrée.

30 facteurs sont évalués :

- 24 facteurs de risque (10 historiques, 6 sociaux-contextuels et 8 individuels)
- 6 facteurs de protection

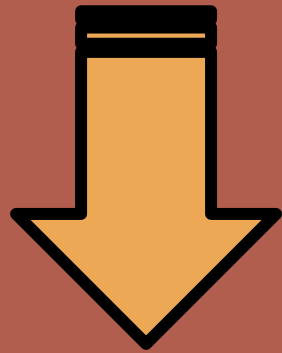
Le professionnel élabore un Programme d'intervention individualisée avec les objectifs de travail que doivent toujours être en rapport avec les besoins détectés, à savoir, avec les facteurs de risque dynamiques (les 6 sociaux-contextuels et les 8 individuels) et ceux de protection détectés.

Par conséquent, le but du plan de travail est de réduire les facteurs de risque dynamiques et de renforcer ou maintenir les facteurs de protection que présente le mineur.

Les facteurs de risque et de protection

Facteurs sur lesquels incident les programmes

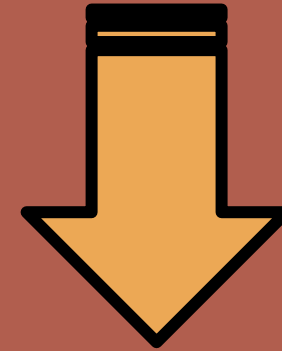
Parmi les variables en corrélation avec la violence
lesquelles peuvent être modifiées ?



Facteurs historiques

Facteurs dynamiques
+
Facteurs de protection

Sur **quelles variables** doivent intervenir les
programmes



Sur les variables psychosociales relatives à la conduite
délictuelle chez les adolescents **ÉVALUÉS** à travers
un système structuré (**SAVRY**)

les mineurs délinquants à faible risque n'ont pas à
proposer l'intervention en centre fermé

Facteurs de risque historiques

1. Violence préalable
2. Histoire d'actes délictuels non violents
3. Début précoce de la violence
4. Suivi dans le passé/échec dans les interventions antérieures
5. Tentatives d'automutilation ou de suicide antérieures
6. Exposition à la violence à la maison
7. Histoire de maltraitance infantile
8. Délinquance des parents ou soigneurs
9. Séparation précoce des parents ou soigneurs
10. Bas rendement à l'école

Facteurs de risque sociaux/contextuels

11. Délinquance dans le groupe de pairs
12. Rejet des groupes de pairs
13. Stress expérimenté et incapacité d'affronter les difficultés
14. Peu d'habileté des parents pour éduquer
15. Manque de support personnel/social d'autres adultes
16. Environnement marginal

Facteurs de risque individuels

17. Attitudes négatives
18. Assumer des risques/impulsivité
19. Problèmes de consommation de substances
20. Problèmes avec la gestion de l'ennui
21. Bas niveau d'empathie/remord
22. Problèmes de concentration/hyperactivité
23. Basse collaboration dans les interventions
24. Bas intérêt /engagement scolaire

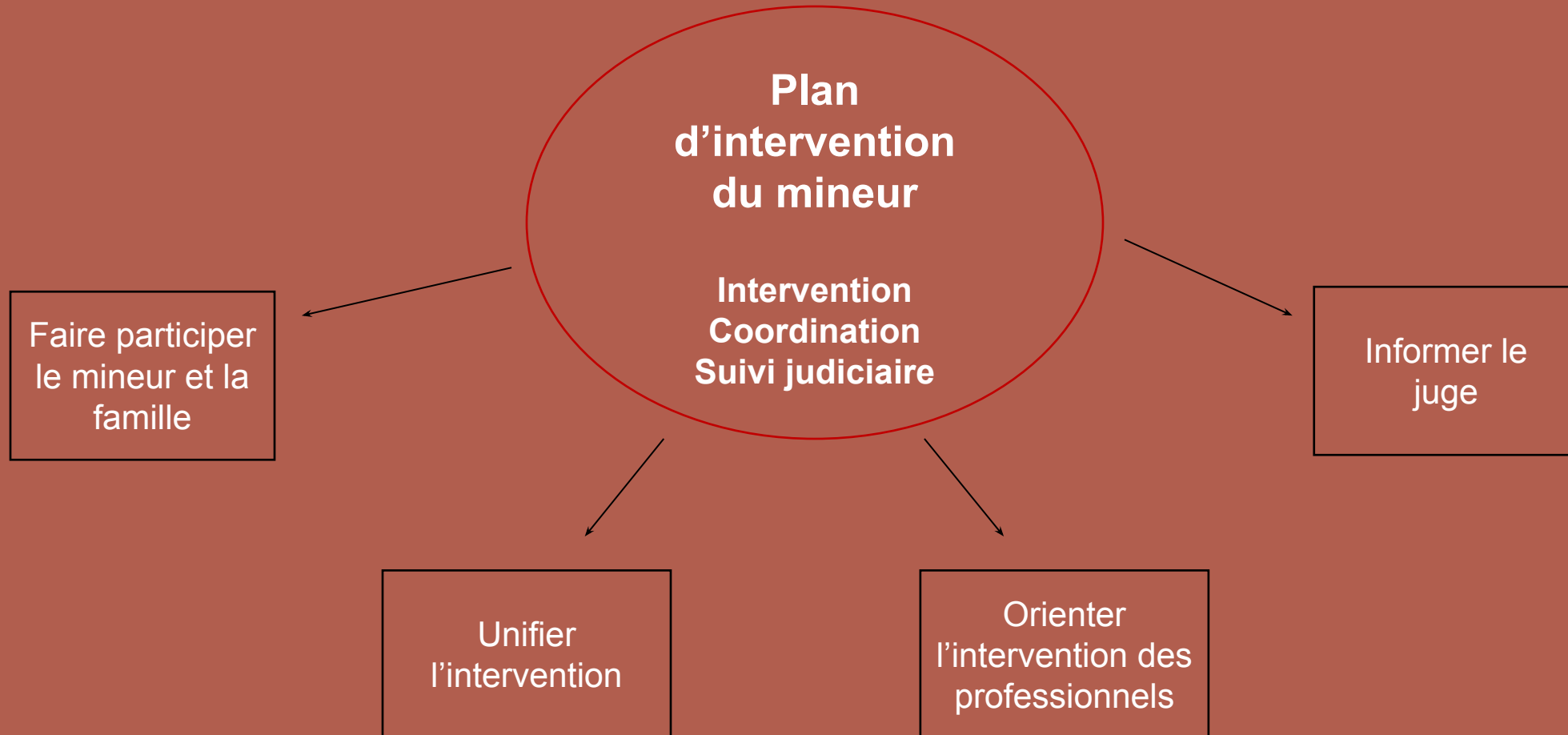
Facteurs de protection

- P1. Implication prosociale
- P2. Support social fort
- P3. Forts liens et attaches avec au moins un adulte prosocial
- P4. Attitude positive envers les interventions et l'autorité
- P5. Fort engagement avec l'école ou le travail
- P6. Persévérance comme trait de personnalité

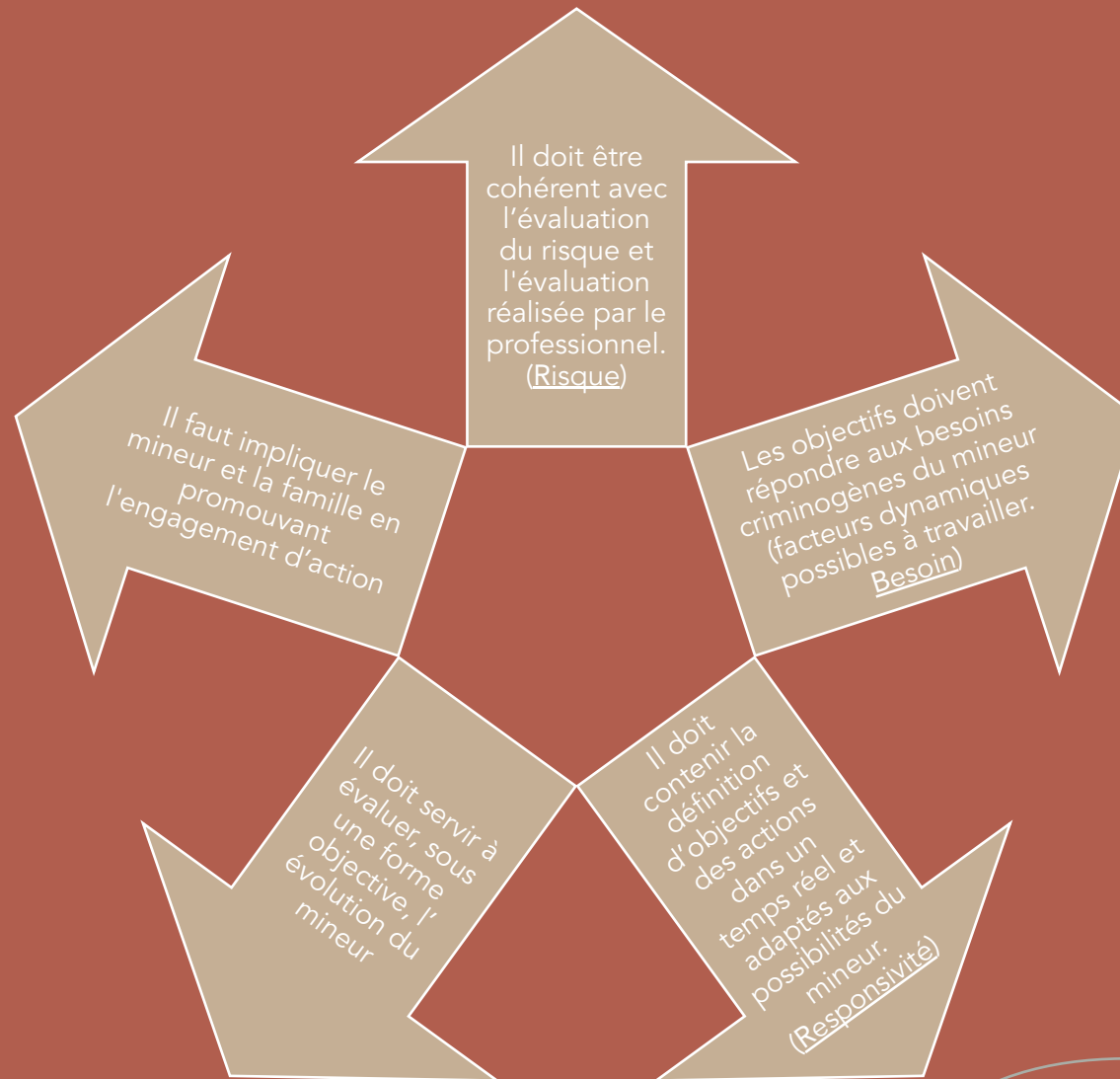
Fonctions du Plan de Travail Individualisé (PTI)



Utilité du plan d'intervention individuel

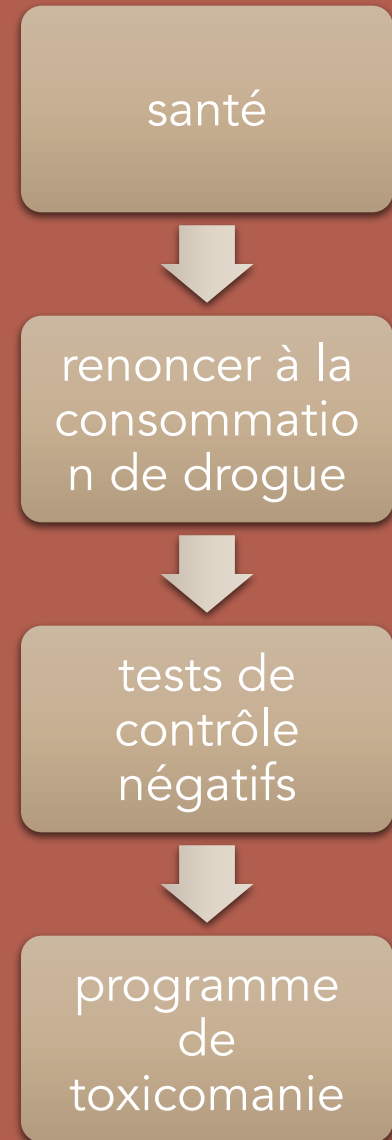


Exigences du Plan de Travail pour son effectivité



Structure du Plan de Travail

- **L'axe ou les axes.** Un axe regroupe certains facteurs dynamiques et de protection de la synthèse d'évaluation, qui maintiennent un rapport entre eux, sur lesquels l'équipe de l'établissement ou le technicien considère nécessaire et possible d'intervenir. Un plan d'intervention peut avoir un ou plusieurs axes.
- **Les objectifs de chaque axe.** Ce sont les buts que le jeune doit atteindre pendant le trimestre. Chaque axe doit avoir, comme minimum, un objectif.
- **L'indicateur** de chaque objectif. Chaque objectif doit contenir l'indicateur qui servira à évaluer le degré de réussite.
- **Les actions.** Chaque objectif doit contenir les actions spécifiées que le jeune devra réaliser durant le trimestre pour atteindre l'objectif. Chaque objectif doit avoir, comme minimum, une action.



Format et revision du Plan de Travail Individualisé

Axe :

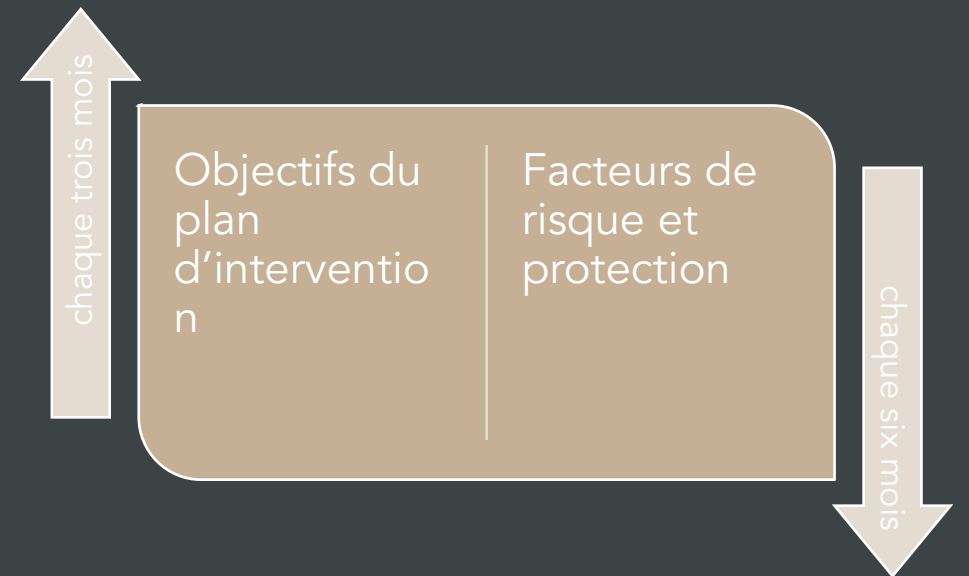
**Facteurs de risque à
travailler :**

**Facteurs de protection
à travailler :**

Objectif :

Indicateur d'évaluation :

Actions à réaliser :



Objectif général du tutorat

- ✓ Impliquer les mineurs et les jeunes dans leur plan d'intervention individuelle,
- ✓ Le motiver et les orienter vers un processus de changement favorable à la réinsertion sociale ,
- ✓ Renforcer l'intervention générale et spécialisée de l'établissement

Contenus

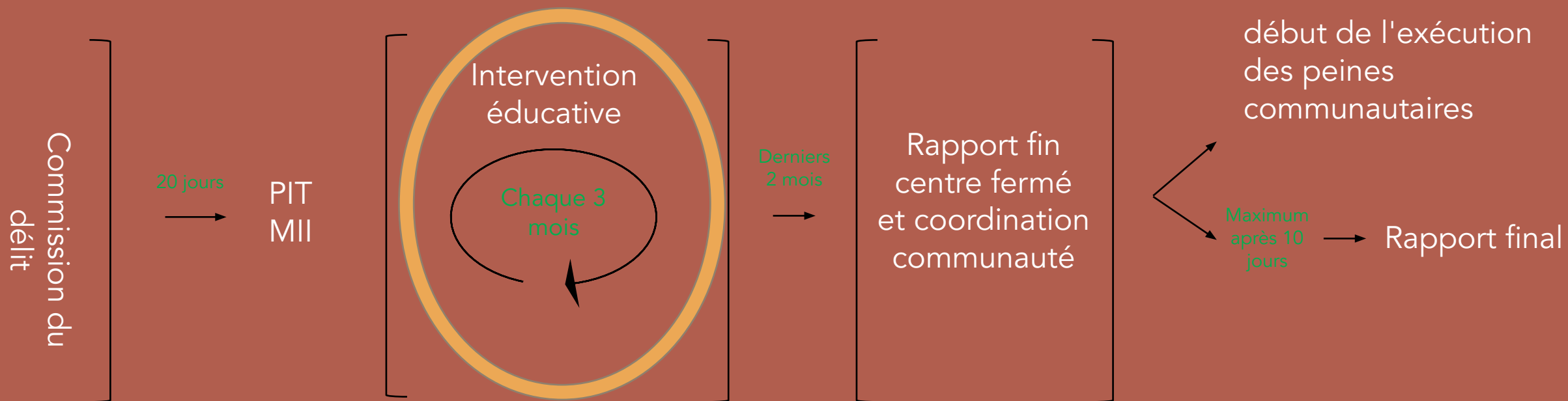
- ✓ Fonctionnement du CE et processus de son plan de travail.
- ✓ La situation judiciaire particulière et les répercussions dans les conditions de séjour dans l'établissement.
- ✓ L'évaluation de la propre conduite.
- ✓ Informations des professionnels qui interviennent avec le jeune et sa famille et/ou référents.
- ✓ Les conduites infractrices (disruptives, délictuelles...) et leur explication fonctionnelle (antécédents et conséquences).
- ✓ Les conduites prosociales dans le contexte de l'établissement et hors de l'établissement. Les conduites attendues du mineur.
- ✓ Stratégies de motivation et automotivation pour faciliter les processus de changement.
- ✓ Techniques concrètes pour travailler des aspects relatifs au plan d'intervention du mineur.

Actions basiques du tuteur

- Collecter l'information sur la conduite du mineur dans l'établissement (évaluation continue du système motivationnel)
- Réaliser l'entretien semi-structuré pour l'évaluation du risque
- Intervention spécifique, à travers des techniques concrètes, pour renforcer et générer des conduites prosociales chez le mineur.
- Orienter et conseiller dans divers domaines : personnel, éducatif et formatif.
- Collecter, analyser et canaliser les demandes du mineur à l'équipe multidisciplinaire et/ou équipe de direction.



Processus de travail avec les mineurs délinquants.



Les programmes
de traitement

Le traitement des mineurs délinquants

Éducation formale

Accès à l'emploi

Étiologie
criminelle

Sport et loisir

Éducation civique



Les programmes de traitement

conduite violente
agression sexuelle
la toxicomanie
Santé mentale

prévention de la consommation
éducation affective-sexuelle
Prévention générale de la santé

Éducation formale

- Obligatoire (selon les pays)
- Nouvelle opportunité

Accès à l'emploi

- Formation et pratique
- Recherche d'emploi - *Reincorpora*

Etiologie criminelle

- compétence psychosociale et spécifique
- Éducation pour la santé

Sport et loisir

- Pratique sportive orientée
- Temps libre sain

Éducation civique

- programme diversité et médiation
- espaces participatifs

Processus de travail avec les mineurs délinquants.

